

Réflexions sur la dîme

Résumé

*Je donne comme héritage aux fils de Lévi toute dîme en Israël, en échange du service qu'ils font, le service de la tente de la Rencontre.
(Nombres 18:21)*

*Pour la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux églises de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra selon ses moyens, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour faire les collectes.
(1 Corinthiens 16:1-2)*

*J'ai donc estimé nécessaire d'exhorter les frères à me devancer chez vous, et à s'occuper de votre libéralité déjà promise, afin qu'elle soit prête, comme une libéralité, et non comme un acte d'avarice. Que chacun donne comme il l'a résolu dans son coeur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie.
(2 Corinthiens 9:5+7)*

*Ceux des fils de Lévi qui reçoivent le sacerdoce ont, d'après la loi, l'ordre de prélever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire sur leurs frères qui sont pourtant issus des reins d'Abraham.
(Hebreux 7:5).*

*Enfin Lévi, qui reçoivent la dîme, l'a pour ainsi dire payée par Abraham
(Hebreux 7:9)*

*Car lorsque le sacerdoce est changé, il y a nécessairement aussi un changement de la loi.
(Hebreux 7:12)*

Ce document est le résumé de plusieurs publications sur "www.his-kingdom.net". Comme il s'agit d'un résumé, il ne traite que partiellement les arguments présentés ici. Ce document traite de la dîme et non pas de l'offrande.

Le terme "dîme"	3
La triade dîme-sacrificateur-sacrifice	3
La qualification	3
La Politique Nationale d'Israël	5
Une ombre de Jésus	5
La portion consacrée	5
Le temple	6
Collectes d'argent dans l'église	6
Le prix	7
Le témoignage	7
L'ordre lévitique est sérieux	7
Les arguments proposés pour une "dîme Chrétienne"	7
La loi de Moïse	8
Malachie 3	8
La dîme de Jacob	9
La dîme d'Abram	9
En résumé	10
Conclusion	11
Références	12
Copyright	12

Réflexions sur la dîme - Résumé

Le terme "dîme"

Le terme "dîme" a une signification précise. Il signifie *globalement* "payer ou recevoir 10 %". Cette généralité n'a rien à voir avec les dîmes *spécifiques* de Moïse, de Jacob ou d'Abram. Dans cette étude, je me permets d'introduire "la dîme de l'homme". Cette "dîme de l'homme" est un système de dîmes pratiqué dans certaines églises aujourd'hui, mais qui ne se trouve pas dans l'Écriture.

La triade dîme-sacrificateur-sacrifice

Il existe une vérité fondamentale sur la dîme de Moïse sur laquelle toute la dîme est fondée. Cette vérité, c'est que cette dîme là fait partie d'un système plus large. Ce système contient trois éléments indissociables :

- la dîme,
- le sacrificateur lévitique
- le rituel du sacrifice.

Ces éléments ne peuvent pas être dissociés. Si on enlève un élément, forcément les deux autres cessent d'exister. Les conséquences de cette vérité sont les suivantes: si une personne réclame la dîme, tout en négligeant l'un des deux autres éléments, elle crée un pseudo système lévitique qui provient de ses propres idées. C'est ainsi que la dîme de l'homme a pris la place de la dîme divine.

La qualification

Si on veut discuter en détail des aspects de la dîme de Moïse (l'ordre lévitique) présentés dans l'Écriture, il faut toujours tenir compte de cette triade *dîme-sacrificateur-sacrifice*. Si après sont déclinés les aspects de la dîme divine biblique:

- (1) La dîme est l'héritage des Lévites qui sont mis à part pour le service de Dieu. Les douze tribus, distinctes des Lévites, recevaient, comme héritage, des parcelles de terre à cultiver. Les Lévites ne recevaient aucune terre. La dîme est inséparable du service des Lévites. Elle est leur héritage en tant que sacrificateurs qui n'ont reçu aucune part du pays à cultiver.
- (2) La dîme est le paiement pour les services des sacrificateurs au temple. Ces services doivent couvrir les péchés du peuple d'Israël contre Adonai. La dîme est directement liée à la purification des péchés d'Israël et au rituel du sacerdoce des prêtres nécessaire pour obtenir cette purification.
- (3) Seul les douze tribus d'Israël sont redevables de la dîme.
- (4) La dîme n'est payée que par des produits agricoles (plantes et animaux) et hors de l'agriculture n'a aucun sens. Seule exception: l'argent payé pour racheter le premier né mâle et les animaux impurs. Cette règle nous amène aux règles suivantes (5), (6) & (7).
- (5) La dîme devient elle-même le sacrifice dans les rituels de purification. Sans cette dîme il n'y a point de récolte ou animal à sacrifier. Être sacrifié veut forcément dire être tué. Pour pouvoir être tué il est nécessaire d'être vivant auparavant. Donc, la dîme doit être un produit agricole vivant dans sa nature. L'argent n'est pas vivant, et ne peut donc nullement servir de sacrifice. Par conséquent, l'argent ne pouvait pas et ne peut constituer cette dîme.

Réflexions sur la dîme - Résumé

- (6) La dîme devient nourriture pour le sacrificateur lévitique. Les Lévitites n'avaient pas la permission de travailler dans l'agriculture. Leur travail était uniquement des rituels de sacrifice. Les produits agricoles sont une nourriture pour l'homme, pas les pièces de monnaie en or ou en argent. Néhémie 13:10 indique ce qui se passe quand la nourriture n'est pas délivrée.
- (7) La dîme devient aussi nourriture pour les agriculteurs d'Israël, pour les veuves et pour les étrangers.
- (8) La dîme n'est payée qu'au temple à Jérusalem où le rite des sacrifices ont lieu. La loi prévient, en particulier, le paysan d'Israël de ne pas apporter sa dîme ailleurs. La dîme ne fût donc jamais payée dans des assemblées locales pour raison de confort. La loi prévient aussi que le sacrificateur ne doit offrir les sacrifices qu'à Jérusalem.
- (9) La dîme était collectée par le paysan Israélite une fois par an - et donnée une fois tous les trois ans. La dîme n'est jamais exigée en fonction du salaire.

Néhémie 10:34-39 résume comment l'ordre lévitique fût pratiqué.

Le lecteur de ce document doit reconnaître que les qualifications de l'ordre lévitique n'ont jamais été changées par Celui qui a donné cette loi. Si une personne reçoit ou paye la dîme et ne suit pas parfaitement le cadre de cette loi, elle s'engage dans la dîme de l'homme. Elle enlève et ajoute à la Torah.

Il est aussi très important de voir que la dîme était réservée exclusivement pour le sacrificateur lévitique. Elle était son héritage et le paiement de son travail. Nulle autre personne n'a droit à cette dîme: ni les prophètes, ni les pasteurs, ni les docteurs, ni les évangélistes, ni les apôtres, ni les diacres, etc. Il faut lire 1 Samuel 13:9-13 pour comprendre comment Dieu traite les "responsables" qui faussement prennent le rôle de lévites. Il faut également lire 1 Rois 12:25 - 13:10 et l'histoire de Jéroboam et son péché d'éloigner l'ordre lévitique de Jérusalem. Esdras 2:61 est un excellent ouvrage de référence quant aux qualifications de ceux qui désirent être sacrificateurs lévites pour manger de la nourriture très sainte (la dîme). Ainsi, le paiement de la dîme est réservé à ceux qui sont au bénéfice du travail de sacrificateur et pour ceux qui ont reçu comme héritage une partie du pays à cultiver. Aucun autre groupe de personnes n'a ce devoir: ni les Égyptiens, ni les Édomites, ni les Philistins, ni les Babyloniens, ni les Français, ni les Allemands, ni les Japonais, etc....

En résumé, la dîme, en soi, n'existe pas. *Elle n'a de sens que si on l'a relie aux sacrificateurs lévites et aux rituels.* Elle est indissociable de l'ordre lévitique. Toute autre "dîme" est une invention de l'homme.

Réflexions sur la dîme - Résumé

La Politique Nationale d'Israël

Considérons les qualifications de l'ordre lévitique décrites ci-dessus et prenons du recul pour observer ce grand tableau. Nous comprenons ainsi que la dîme faisait partie de la politique nationale. Cette politique était claire et précise:

- Les 12 tribus agricultrices pourvoient aux besoins physiques de la tribu de Lévi.
- La tribu de Lévi pourvoit aux besoins spirituels des 12 tribus agricultrices.

Cet arrangement a son sens quand il est appliqué à la nation d'Israël uniquement. Il ne concerne ni les Russes ni les Américains. D'autre part, il n'existe, pour les chrétiens, aucune sorte d'un tel arrangement lévitique. Dans la communauté chrétienne, il n'existe pas de groupe "A", semblable aux lévites, dispensé de travailler pour subvenir à ses besoins; de même, il n'y a aucun groupe "B" qui est destiné à s'occuper des besoins du groupe "A" en lui versant un pourcentage fixe de ses revenus.

Bien que le Nouveau Testament nous exhorte à donner à ceux qui travaillent pour l'évangile (1 Corinthiens 9:14, Galates 6:6), il n'y a aucun commandement pour donner une somme précise, que ce soit 10 %, un autre pourcentage ou une somme fixe. Celui qui travaille a le droit de *recevoir* un don fait librement. Par contre, le serviteur n'a aucun droit, ni de demander un paiement, ni d'exiger la dîme ou tout autre forme de salaire (2 Corinthiens 2:17). Mais en plus, le Nouveau Testament permet à ceux qui dispensent l'évangile de travailler aussi de leurs propres mains afin de subvenir à leurs besoins (voyez Paul par exemple qui fabriquait des tentes) - contrairement à l'ordre Lévitique.

Le Nouveau Testament encourage le transfert de valeurs d'une personne à l'autre à condition que la personne qui donne l'a décidé librement dans son cœur. Tout financement ramassé sous le prétexte de "dîme" est de nature non pas volontaire mais forcée et donc issu de la loi.

Une ombre de Jésus

Tous les chrétiens et croyants messianiques sont d'accord sur le fait que Jésus était le *dernier* sacrifice et le *dernier* sacrificateur selon Hébreux chapitre sept. Il y a deux points qui résultent forcément de cette vérité quant à la dîme.

D'abord, le sacrifice a explicitement et absolument besoin d'un paiement, et ce paiement est la dîme, car la dîme devient le sacrifice. Par conséquent, Jésus est la *dernière* dîme. La *dernière* dîme signifie qu'il n'y en aura aucune autre à venir pour ceux qui croient en Jésus. Ensuite, le chrétien a été parfaitement purifié par ce dernier sacrifice et n'a besoin d'aucun autre sacrifice. A cause de ceci, il n'est plus nécessaire de payer pour des sacrifices. En résumé: Jésus a accompli tout l'ordre lévitique. Cet ordre lévitique fût une ombre de Jésus, tout comme l'Ancien Testament est l'ombre des choses à venir.

La portion consacrée

La "portion consacrée" est mise à part pour Aaron selon Nombre 18:25-32. Cette "portion consacrée" est retranscrite de manière différente dans diverses traductions bibliques : par exemple comme "l'offrande prélevée pour le Seigneur". Cette dîme de la dîme était comptée comme "le blé de l'aire" et "la pleine cuvée du pressoir". Ceci est une préfiguration de la "sainte cène de la Pâque"

Réflexions sur la dîme - Résumé

citée en Matthieu 26, Marc 14 et Luc 22 où Jésus compare le pain et le vin avec Son corps brisé et Son sang versé. Ces passages montrent clairement que Jésus S'est identifié avec la *dîme*, le *souverain sacrificateur* et le *sacrifice* de l'ordre lévitique.

Nous voyons la préfiguration de la "portion consacrée" et de la "sainte cène de Pâque" chez Melchisedek le souverain sacrificateur (Jésus) qui a amené du pain et du vin selon Genèse 14. Ainsi l'histoire de la dîme débute en Genèse 14, se développe à travers l'ordre lévitique codifié et se termine avec la crucifixion.

Le temple

Le Nouveau Testament indique que le corps de Christ (l'église) est le temple, faisant référence au temple de l'Ancien Testament. Dans l'Ancien Testament, le tabernacle portable (la tente de la rencontre) ainsi que le temple à Jérusalem ont été financés par des dons volontaires et non par la dîme. C'est pourquoi l'Église devrait être uniquement financée par des dons volontaires. En fait, dans le Nouveau Testament chaque référence au financement du travail de l'Église ne mentionne que des dons volontaires.

Collectes d'argent dans l'église

Les versets qui suivent indiquent le schéma biblique et montrent comment l'argent devrait être collecté dans, et pour, l'église.

1 Corinthiens 16:1-2 -> Pour la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme *je l'ai ordonné aux églises* de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra *selon ses moyens* (non pas selon la dîme!), afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour faire les collectes.

2 Corinthiens 9:5+7 -> J'ai donc estimé nécessaire d'exhorter les frères à me devancer chez vous, et à s'occuper de votre libéralité déjà promise, afin qu'elle soit prête, comme une libéralité, et non comme un acte d'avarice. Que chacun donne *comme il l'a résolu dans son coeur* (non pas selon la dîme!), sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie.

Ceux qui vont au-delà de ce que l'apôtre Paul a dit en demandant "les dîmes et les offrandes" ont ajouté à la Parole de Dieu. Paul insiste sur le fait que les collectes d'argent dans les églises doivent être faites *sans contrainte*; mais la dîme est une contrainte pour ceux qui sont sous cette loi. Nous en déduisons donc que la contrainte de la dîme n'a aucune place pour le financement de l'église, car l'église n'est pas sous cette loi.

Réflexions sur la dîme - Résumé

Le prix

- I Corinthiens 6:20 -> Car vous avez été rachetés à grand *prix*. Glorifiez donc Dieu dans votre corps.
- I Corinthiens 7:23 -> Vous avez été rachetés à un (grand) *prix*; ne devenez pas esclaves des hommes.
- I Pierre 1:18-19 -> Vous savez en effet que ce n'est point par des choses périssables - argent ou or - que vous avez été *rachetés* de la vaine manière de vivre, héritée de vos pères, mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache.

La dîme représente le prix à payer pour le sacrifice, et ce sacrifice a été accompli en Jésus Lui-même. Jésus est donc l'accomplissement à la fois de la dîme et du sacrifice (Jean 19:30): "Tout est accompli". Pourquoi continuer à payer pour une liberté dans laquelle nous pouvons nous réjouir déjà ?

Le témoignage

La dîme fût tout un message d'évangélisation pour le Juif, car elle préfigure le Seigneur Jésus. Ceux qui sont instruits dans la Torah comprennent que la dîme payait pour les pratiques lévitiques. Si nous avons été purifiés par Jésus, nous sommes totalement purifiés, et il n'est plus nécessaire de payer une dîme pour nous purifier davantage.

Actes 24:17 dit que Paul *a fait des aumônes et a présenté des offrandes, non pas la dîme*, et était pur selon le rituel Juif. Paul n'a apporté aucune dîme, car cela aurait détruit le témoignage que Jésus a accompli l'ordre lévitique.

L'ordre lévitique est sérieux

Nombres 18:7 dit: Toi, et tes fils avec toi, vous observerez (les fonctions de) votre sacerdoce pour tout ce qui concerne l'autel et pour ce qui est à l'intérieur, au-delà du voile: vous en ferez le service. Votre sacerdoce est un service duquel je vous fais don. *L'étranger qui approchera sera puni de mort.*

Assumer la fonction qui appartient exclusivement au sacrificateur lévitique n'est pas une chose négligeable. Revoir I Samuel 13.

Les arguments proposés pour une "dîme Chrétienne"

Afin de "financer l'église", de "payer des salaires" et de "construire des bâtiments", on a exigé des chrétiens à payer la dîme au "responsable" de l'église locale. Même si cet acte pouvait avoir un but honorable, la fin ne justifie pas les moyens. Seule l'Écriture peut justifier des moyens. Observons brièvement les quatre arguments les plus répandus.

Réflexions sur la dîme - Résumé

La loi de Moïse

En général, celui qui exige la dîme déclare que la loi de la dîme donnée au temp de Moïse s'applique aussi au chrétien. Nous avons déjà suffisamment détaillé plus haut que cet argument est faux. Le chrétien n'est ni obligé de payer la dîme à un lévite, ni n'a besoin de faire des sacrifices pour son péché. C'est pourquoi la fonction du "sacrificateur lévitique" n'existe pas dans l'église. Dans l'église, il n'y a pas de sacrificateur lévitique, il n'y a pas de sacrifice lévitique, et il n'y a pas de dîme lévitique. L'ordre lévitique ne s'applique pas ici.

Celui qui demande la dîme aujourd'hui réclame un héritage qui est explicitement réservé au sacrificateur lévitique. En plus, il met un fardeau sur ses frères car le principe de la dîme ne s'appliquait qu'aux agriculteurs hébraïques. Le droit de transférer l'exigence de la dîme lévitique à l'Eglise ne se trouve pas dans l'écriture.

L'apôtre Pierre affirme que nous sommes tous des sacrificateurs. Nous apportons donc des sacrifices spirituels, opposés aux sacrifices charnels. L'ordre de Jésus du Nouveau Testament surpasse l'ordre lévitique. Il y a service mutuel spirituellement et physiquement.

Malachie 3

Ceux qui exigent la dîme déclarent que la phrase "peuple de Dieu" inclut les chrétiens. Par conséquent, dans leur argumentation, le chrétien est un voleur s'il ne paie pas ses 10 % et sera par conséquent maudit.

Celui qui exige cette dîme en se référant à ce texte doit comprendre que Malachie se réfère à l'ordre lévitique donné par la loi de Moïse. Malachie reproche aux Lévites et aux agriculteurs d'Israël de ne pas obéir au commandement dîme-sacrificateur-sacrifice. On ne peut accuser les chrétiens de rompre cette loi, car cette loi ne s'applique pas à eux. L'argument "dîme de Malachie chapitre trois" ne prouve pas que le chrétien doit y obéir.

Le livre de Malachie a été écrit pour la maison d'Israël et non pour l'église. Le premier verset du premier chapitre de Malachie confirme cela. Les chrétiens ne sont ni des sacrificateurs lévites, ni des agriculteurs dans le pays d'Israël. Les deux premiers chapitres et la première moitié du troisième concernent les Lévites, et le centre du chapitre trois concerne les tribus agriculteurs d'Israël. Le chapitre trois spécifie que l'accusation s'adresse aux fils de Jacob. Les chrétiens ne sont pas les fils de Jacob, mais les fils d'Abraham.

Pourtant, ceux qui exigent la dîme accusent les *chrétiens de ne pas donner la dîme* selon Malachie chapitre trois. Mais ils oublient que les *chrétiens qui reçoivent la dîme* sont contraints d'accomplir les rituels des sacrifices selon Malachie chapitres un et deux. Pire, ils soumettent les *chrétiens qui ne donnent pas la dîme* aux menaces de malédictions mentionnées dans Malachie chapitre trois. En même temps, les *chrétiens qui reçoivent la dîme* s'engagent à appliquer les malédictions contre eux mêmes car ils n'accomplissent pas les rituels des sacrifices selon l'ordre lévitique. Ce qui est loi pour ceux qui paient la dîme et bien entendu aussi loi pour ceux qui la prélèvent !

Celui qui reçoit la dîme n'est donc pas dans une position correcte, ainsi que celui qui la donne. Il se persuade que Dieu est une machine à sous dans un Las Vegas céleste. Certains ont accepté ce principe car ils octroie des richesses rapides et faciles. Malachie trois, enseigné par certains

Réflexions sur la dîme - Résumé

prédicateurs modernes, est la forme religieuse du principe: "Achetez cette action et devenez rapidement riches", principe que pratiquent les boursiers pour clôturer au plus vite cette vente.

La dîme de Jacob

La dîme de Jacob était un arrangement avec Dieu, un paiement pour Sa protection. Il n'a pas été montré que cette dîme particulière concerne le chrétien. De plus, nous avons aucune idée de ce que Jacob a fait avec sa dîme. L'a-t-il liée sur un mulet qui l'a envoyé se promener à sa guise? Et pourquoi est-ce que celui qui exige la dîme en s'appuyant sur Jacob croit que cette dîme doit lui revenir et non pas le mulet ou le feu?

La dîme d'Abram

L'histoire de la dîme d'Abram est une préfiguration de la dîme de Moïse, de la portion consacrée, de la sainte cène et de Jésus Lui-même en tant que dernière dîme et dernier sacrifice. Tout enseignement contraire à l'Esprit de l'Écriture écarte le vrai sens de cet évènement et en enlève sa puissance. Néanmoins, pour ceux qui reçoivent la dîme, le but de "l'histoire de la dîme d'Abram" est de nous faire croire que le plan de Dieu est de financer l'Église par des dîmes. Et on accepte que celui qui exige la dîme, c'est Melchisedek et que les membres d'église sont Abram. La manière dont ils interprètent "la dîme d'Abram" dans le contexte de l'église n'est ni claire ni soutenue par la Parole.

Que ce soit la dîme de Moïse ou la dîme d'Abram, les prédicateurs modernes négligent le contexte de ces dîmes respectives:

- (1) Abram a payé la dîme des butins d'une guerre une fois pour toutes.
- (2) Melchisédek (roi de Salem) a béni Abram.
- (3) Abram a payé la dîme à Melchisédek (une préfiguration de Jésus, le dernier et éternel souverain sacrificateur éternel selon Hébreux 7).
- (4) Melchisédek a apporté du pain et du vin (une préfiguration de la portion consacrée, de la sainte cène et du dernier sacrifice).

Cet argument permet faussement d'exiger la dîme d'Abram aux chrétiens "laïques". Si vous désirez suivre l'exemple d'Abram, la prochaine fois que vous allez en guerre, récoltez des butins et rencontrez Melchisédek roi de Salem avec ces bénédictions, pain et vin, sentez-vous libre de lui donner 10% des butins.

Devons-nous également suivre l'exemple d'Abram et avoir plus d'une épouse? Ou mentir sur nos relations avec nos épouses? Il n'y a aucun passage dans l'Écriture qui indique de près ou de loin que le chrétien doit suivre l'exemple de "la dîme d'Abram", ni comment le faire!

Ce qui est avancé dans l'argument de la "dîme d'Abram" est l'hypothèse que le responsable d'église représente Melchisédek (qui reçoit la dîme), et que les chrétiens "laïques" sont Abram (qui paye la dîme).

Dire qu'on est "le" représentant de Christ sur cette terre ne privilégie aucune position spéciale à celui qui exige la dîme, car tout chrétien est un représentant et ambassadeur de Christ. Le Nouveau Testament enseigne clairement que nous sommes tous sacrificateurs. Puisque tous les chrétiens

Réflexions sur la dîme - Résumé

sont des sacrificateurs, et que tout sacrificateur a le droit de recevoir la dîme, alors tout chrétien a le droit de recevoir la dîme. Qui va alors payer la dîme? Les non-sacrificateurs de Christ ?

Les chrétiens laïques sont ils Abram ? Les chrétiens laïques existent-ils ? La réponse est "non". Mais si il y avait des chrétiens laïques, est-ce qu'Abram, le "père de la foi", ferait partie de ce groupe ? Bien sûr que non. La vérité est que nous ne sommes pas *Abram lui-même*, mais nous sommes *fils d'Abraham*. Son fils Isaac n'a jamais payé de dîme.

L'histoire de la dîme d'Abram est un point de repère dans l'histoire de l'univers car elle se réfère à notre salut. Cette unique bénédiction de Melchisedek est dirigée vers Abram, et donc sur nous. Elle est une préfiguration de notre bénédiction en Christ selon Ephésiens 1:3 (non pas dans le paiement des dîmes.) La "dîme d'Abram" a été payée une seule fois. Puisque Jésus représente la dîme finale , en tant que sacrifice final, nous pouvons dire qu'en Melchisédek Il a reçu un seul paiement de dîme par Abram. Une dîme pour un sacrifice. La triade lévitique a donc été entièrement accomplie en Christ. Ni cette bénédiction particulière de Melchisédek, ni cette dîme particulière d'Abram, ne se produiront à nouveau. Cette dîme d'Abram est l'ombre de la dîme finale accomplie en Christ. Il n'y a donc plus de dîmes à payer.

En résumé

Tous les arguments pour une dîme chrétienne ont un dénominateur commun: une application contradictoire. Ils prennent une partie de l'histoire et suppriment le reste. Ils citent la loi pour inciter les autres à obéir - mais omettent de l'accomplir eux-mêmes. Le lecteur devra discerner que cette fausse interprétation de l'Écriture incite toujours le transfert d'argent de la personne qui paie la dîme à la personne qui la reçoit. Celui qui ramasse la dîme, au contraire, n'est contraint d'accomplir aucune des ces responsabilités selon la Torah. Ce fait est particulièrement choquant, car il implique prononcer les malédictions mentionnées dans Malachie 3 sur tout chrétien qui ne donne pas la dîme.

La "dîme d'église" moderne est née du désir de financer un travail particulier. Mais il ne faut pas oublier que le seul travail que la dîme finance est l'ordre lévitique, un ordre qui n'a aucune place dans l'église.